



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/049

**Adhésion au collectif " EN
JEUX " et signature de la
charte d'expérimentation et
d'accompagnement
économique et structurel
des oeuvres créées en
Occitanie**

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC
Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

ETAIENT ABSENTS : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,

Considérant l'intérêt de ville de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple d'adhérer au Collectif « En Jeux » et en accepter le fonctionnement défini dans la convention,

Considérant que grâce à cette adhésion la Ville contribuera activement à la construction d'une politique artistique et culturelle régionale ambitieuse et adaptée pour les zones rurales que nous représentons,

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 13 mars 2018, il est demandé au Conseil municipal :

1. D'Approuver l'adhésion de la ville de Millau, par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple au Collectif « En Jeux »,
2. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte à intervenir,
3. D'Approuver l'engagement de la Ville à hauteur de deux-mille euros pour abonder le fonds de soutien à la création mutualisé
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Les crédits seront inscrits au Budget 2018 de la ville de Millau
Fonction 313 - Nature 6281 – TS 151

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

